

La gifle d'Emmanuel Macron : l'agresseur condamné à 18 mois de prison

Article rédigé par francetvinfo.fr, le 11 juin 2021

Deux jours après avoir giflé Emmanuel Macron, Damien Tarel a été condamné jeudi 10 juin à 18 mois de prison, dont quatre ferme, par le tribunal correctionnel de Valence (Drôme). L'homme de 28 ans a été placé sous mandat de dépôt.

Damien Tarel, l'homme qui a [giflé Emmanuel Macron, mardi 8 juin](#), dans la Drôme, dormira en prison, jeudi. L'homme de 28 ans a écopé de 18 mois de prison, dont quatre mois ferme. Jugé en comparution immédiate au tribunal correctionnel de Valence, Damien Tarel a tenté d'expliquer son geste devant la cour. À l'audience, il a dit avoir agi d'instinct, de manière spontanée. *"Je ne l'apprécie pas et il s'est dirigé vers moi, ça m'a surpris. J'ai vu son regard sympathique et menteur qui voulait faire de moi un potentiel électeur"*, a-t-il déclaré.

L'homme aux idées plus qu'hétéroclites, nostalgique d'une France médiévale, s'intéresse aux idées d'extrême droite, et s'est engagé auprès des "gilets jaunes". Damien Tarel se serait alors senti comme porté par une mission politique. *"Je regrette la puissance du geste plus que le geste lui-même"*, a-t-il ajouté. L'agresseur a également été interdit de port d'arme pendant cinq ans. On ne sait pas encore s'il prévoit de faire appel de la décision.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)